

Nouvelles modalités en licence à Clermont-Ferrand

Par fan, le 16/08/2008 à 22:03

Je vous la livre comme je viens de les voir sur la plateforme :

[b:3phzhicv][u:3phzhicv]Licence Droit et Administration - Droit [/u:3phzhicv][/b:3phzhicv]

[u:3phzhicv]Objectifs[/u:3phzhicv]:

La licence en droit vise à donner à l'étudiant une formation juridique générale, lui permettant de maîtriser ce champ disciplinaire, grâce à l'acquisition progressive de connaissances dans les matières fondamentales.

Elle permet également à l'étudiant d'utiliser le vocabulaire et le raisonnement juridiques grâce à une pédagogie complètement repensée, mettant l'accent sur l'encadrement pédagogique et la méthodologie.

Les titulaires de ce diplôme doivent pouvoir accéder aux différents métiers juridiques, ou dans lesquels les connaissances juridiques sont utiles, aussi bien dans le secteur public que privé et ce grâce à une professionnalisation renforcée.

[b:3phzhicv][u:3phzhicv]Compétences couvertes :[/u:3phzhicv][/b:3phzhicv] Ce diplôme permet d'acquérir des connaissances juridiques générales, dans les matières des différentes branches du droit, aussi bien en droit interne (public et privé) qu'en droit international et européen, en alliant connaissances théoriques et approches pratiques. Ces connaissances sont complétées par des enseignements en histoire du droit et en science politique.

Le titulaire du diplôme maîtrise le vocabulaire juridique et le raisonnement juridique. Il est capable d'analyser des textes (lois, décisions de justice...) de les commenter de façon argumentée et de les utiliser. Il maîtrise les sources et les outils d'informations juridiques. Il a acquis des connaissances indispensables à l'accès au marché au travail en langues et en informatique.

[u:3phzhicv][b:3phzhicv]Articulation du parcours :[/b:3phzhicv][/u:3phzhicv] Afin de permettre les réorientations, la spécialisation n'intervient qu'en S6 où l'étudiant doit choisir une option (droit public ; droit privé ; science politique). Le S1 est généraliste afin de permettre des passerelles vers l'A.E.S., le D.U. secrétariat juridique ou en B.T.S. Le S4 permet un passage en L3 professionnelle.

Sous réserve de l'exigence de pré-requis fixés par les responsables des Masters, les étudiants titulaires d'une licence en droit ont a priori vocation à accéder à l'ensemble des Masters offerts par la Faculté.

Toutefois, l'option choisie en S6 (droit public, droit privé, science politique) prédispose plus particulièrement au choix de certains Masters.

Les étudiants titulaires d'une L.A.P. (organisée par l'I.P.A.G.) peuvent poursuivre en Master Monde contemporain ou en Master Sécurité publique (tous les deux gérés par l'I.P.A.G.). Ils peuvent aussi, sous réserve du respect de pré-requis, accéder aux Masters de la Faculté de droit.

[u:3phzhicv][b:3phzhicv]Professionnalisation [/b:3phzhicv][/u:3phzhicv]:

Une unité « outils de professionnalisation » est prévue à chaque semestre, du S1 au S6. Elle comporte le projet personnel et professionnel (PPP), ainsi que la possibilité de faire un stage. Le PPP a pour objectif de permettre à l'étudiant d'être acteur de sa propre orientation, de mener une réflexion sur son avenir professionnel et d'acquérir des compétences nécessaires pour entrer sur le marché du travail. Ce triple objectif permet d'élaborer une démarche progressive sur les trois années de licence :

En L1, en fin de semestre 1 et/ou de semestre 2, un entretien individualisé est prévu pour les étudiants en échec, afin de cerner leurs difficultés, leurs souhaits, et de leur proposer une éventuelle réorientation pour le semestre 2 ou le semestre 3.

En L2, le module PPP du premier semestre prévoit la mise en relation du projet avec l'apprentissage (10h). Les étudiants explorent ainsi un domaine professionnel (définition d'un domaine, recherche de documentation, rencontres avec des professionnels), rédigent un rapport personnel, et le présentent oralement. Un module PPP de 2h en début de second semestre permet aux étudiants de choisir les enseignements de pré-orientation professionnelle et les enseignements libres proposés, en cohérence avec le projet élaboré au premier semestre.

En L3, le module PPP (12h), a pour objectif de préparer l'étudiant à l'entrée sur le marché du travail : élaborer un CV, répondre à une offre d'emploi, savoir se comporter lors d'un entretien d'embauche.

Chaque étudiant dispose par ailleurs d'un e-portfolio qui le suit tout au long de ses études. Cet outil permet de retracer l'évolution de l'étudiant dans le cursus (éventuelles réorientations, choix d'options et/ou d'enseignements libres), de visualiser ses progrès et les compétences acquises, et enfin de mentionner les compléments au diplôme validés par l'étudiant (C2i, CLES notamment).

Par **jeremyzed**, le **17/08/2008** à **12:25**

heu ouai et alors?

Par mathou, le 17/08/2008 à 13:13

Alors ça peut servir pour ceux qui sont à Clermont-Ferrand et qui passent sur le forum, surtout que leur fac change régulièrement de réglement.

Par fan, le 17/08/2008 à 14:26

Ce qui me fait peur est le rapport à faire et à soutenir oralement devant des professionnels. J'ai bien déjà fais un rapport soutenu à l'oral mais c'était seulement devant une seule personne, les autres n'ayant pu venir. Devant un jury, quelle impression celà fait-il ? J'aimerais des conseils au cas où je me relancerais dans une nouvelle année.

[u:wf3tft3x][b:wf3tft3x]A l'adresse de jeremyzed :[/b:wf3tft3x][/u:wf3tft3x]
Nous sommes 41 de la région environnante de Clermont-Ferrand sur le forum c'est-à-dire dans le Puy-de-Dôme, mais aussi 8 en haute-loire, 8 dans l'Allier et enfin 3 dans le Cantal ce qui fait 60 étudiants de la Région Auvergne sur le forum sachant que la fac de droit de Clermont-Ferrand est la seule d'Auvergne, seules les maîtrises AES sont délocalisées à Aurillac dans le Cantal.

Par mathou, le 17/08/2008 à 15:27

Je pense que si Deydey passe sur ce sujet elle pourra te faire part de son expérience, puisqu'elle a eu à présenter un dossier de ce genre.

Pour le jury, je pense que tu exposeras juste tes résultats de tes entretiens avec les professionnels et de tes recherches, et il te posera des questions sur ton ressenti par rapport à la profession. Ca serait bien qu'on le fasse à Nancy, ce genre d'exercice.

Par juliette, le 18/08/2008 à 13:33

Je trouve votre réforme intéressante.

Je pense que tout ce qui est fait pour que la fac se rapproche du monde du travail est une bonne chose.

Par contre pour le stage se serait facultatif ou obligatoire ?

Pour l'exposé dvt le jury c'est pas mal ça prépare au grand oral.

Par fan, le 18/08/2008 à 16:16

On dirait qu'en lisant la réforme, il parait obligatoire puisque le projet personnel professionnel
est pour tous les étudiants. Image not found or type unknown